

FONDS UNIQUE D'AIDE (AIDE POUR LEVER LES FREINS À L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE)

FONT SKOAZELL UNIK (SKOAZELL EVIT LEMEL AR SKOILHOÙ DIÀR HENT AR C'HENEMPRIÑ SOKIAL HA MICHEREL)

BÉNÉFICIAIRES

- Personne majeure ou ménage, avec ou sans enfant à charge, dont les ressources mensuelles ne dépassent pas un plafond défini par le règlement du fonds unique d'aide (FUA) ;
- Personne de nationalité française ou étrangère en situation de séjour régulier en France ;
- Personnes résidant dans le Morbihan.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Le FUA est ouvert aux personnes domiciliées depuis au moins 1 mois sur le département ;
- L'attribution des aides est soumise au principe de subsidiarité aux autres dispositifs de droit commun (État, France Travail, région, CCAS, CIAS, CARSAT, CPAM, CAF, FSL, ect.) ;
- Être confronté à des difficultés liées à un changement de situation ne permettant pas d'assurer des dépenses quotidiennes et essentielles ou à des difficultés d'insertion socio-professionnelle. En parallèle, un travail sur la levée des freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle doit s'engager.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de sa nature (aide ponctuelle, aide au projet ou prise en charge d'heures d'intervention d'une auxiliaire de vie sociale), dans le respect des plafonds prévus par le règlement du FUA et selon la composition du foyer.

PIÈCES À FOURNIR

La demande se fait auprès d'un référent social (travailleur social, conseiller en insertion sociale et professionnelle ou mandataire judiciaire). Le demandeur complète avec le référent social l'imprimé commun, la fiche budgétaire et les annexes accompagnés des justificatifs nécessaires.

La demande d'aide comprend :

- une évaluation globale de la situation de la personne ;
- les pièces justificatives ci-après :
 - pièce d'identité, fiche familiale d'état civil,
 - justificatifs de ressources (salaires, allocations...),
 - justificatifs de charges (loyers...) et de dettes éventuelles,
 - devis ou évaluation des frais liés à la demande d'aide.

SERVICE INSTRUCTEUR ET CONTACTS

Direction générale adjointe solidarités

CMS des Vénètes - 5, rue du commandant Charcot - Vannes - Tél. 02 97 69 52 00

CMS - 26, boulevard de la Paix - Vannes - Tél. 02 97 54 76 00

CMS - 3C rue Grimaud - Questembert - Tél. 02 97 61 44 20

CMS - 13, rue du Colonel Faure - Auray - Tél. 02 97 62 40 00

CMS - 36 rue Louis Yequel - Lorient - Tél. 02 97 62 96 00

CMS - 7, rue du Val - Ploërmel - Tél. 02 97 73 22 00

CMS - Place Général de Gaulle - Hennebont - Tél. 02 97 87 71 00

CMS - 4, rue de Rivoli - Pontivy - Tél. 02 97 25 05 24